

# L'extension de la Réserve Naturelle Nationale du marais d'Yves

L'extension de la RNN (Réserve Naturelle Nationale) s'inscrit dans le plan national de la biodiversité de juillet 2018 et dans la stratégie pour les aires protégées françaises.

La Réserve Naturelle Nationale d'Yves abrite un patrimoine naturel exceptionnel avec une grande diversité de milieux (dunes, lagunes, mares, marais, prairies, roselières...) et un grand nombre d'espèces animales et végétales dont certaines sont rares ou menacées (odonates, amphibiens...). C'est un site majeur d'hivernage et de halte migratoire pour des milliers d'oiseaux. Ce projet d'extension s'inscrit dans le contexte de la construction dans la réserve du dernier tronçon de la digue que l'on peut actuellement observer en passant sur la 4 voies (digue de retrait d'une longueur de presque de 4 km et d'une cote de 6,35 m).

**La Réserve passera de 192 à 1200 hectares, la plus grande partie de l'extension se trouvant en mer.**

Ces travaux importants font partie du nouveau système d'endiguement « Boucholeurs à Châtelailon-Plage et Marais d'Yves ». Celui-ci inclut aussi la digue des Boucholeurs, le canal de Port Punay et des « ouvrages annexes et singuliers : brise-lames, épis, ouvrages hydrauliques, accès, cales, réseaux, batardeaux, plage, etc ... » (arrêté préfectoral du 20 décembre 2018, portant autorisation unique au titre du code de l'environnement), ces derniers ouvrages ne font pas partie de la RNN.

**Les travaux sont en voie d'achèvement pour un coût global de 8,5 millions d'euros. L'objectif est de protéger 1500 personnes contre un aléa météorologique de type Xynthia. Cet immense chantier ne pouvait se faire sans tenir compte de la Réserve d'Yves et sans compenser l'impact de ces travaux.**

L'extension permettra une protection et une gestion pérenne de ces milieux naturels remarquables dont personne ne peut nier aujourd'hui leur fragilité due aux pressions qu'ils subissent (pollution, dérangement, destruction...) et assurera la quiétude de la baie et du littoral.



Faire cette extension, c'est aussi anticiper les bouleversements liés aux changements climatiques qui menacent le littoral (tempête, érosion, montée des eaux...) en protégeant, restaurant, re-naturant des zones humides (véritable tampon absorbant en cas de submersion).

Le statut de réserve naturelle est la garantie d'un espace entretenu et protégé doté d'un personnel qualifié, qui avec l'aide de bénévoles, assure suivis scientifiques, entretien, surveillance, régulation des espèces envahissantes (animales et végétales). L'extension prévoit des accès aux usagers du littoral afin de profiter de ce cadre exceptionnel.

La plage, une partie de la réserve, le sentier littoral pédestre et équestre restent accessibles.

Les activités nautiques de loisir sont interdites (il y en avait peu, les lieux ne s'y prêtant pas) mais les activités professionnelles ostréicoles, de sécurité, de surveillance et de gestion sont maintenues.

L'accès aux carrelets et leur conditions d'utilisation restent inchangés, car les carrelets font partie du patrimoine paysager littoral de la réserve.

Les risques de submersion sont pris en compte avec la reconstitution des prairies humides et le curage des fossés par le personnel de la réserve..

La construction d'une nouvelle maison d'accueil, d'information, avec un observatoire libre d'accès, permettra d'impulser une nouvelle dynamique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement avec de nombreuses activités très prisées du public

**Véritable chance pour les communes voisines et marqueur fort d'un engagement à protéger l'environnement, les élus et les usagers doivent dépasser leurs intérêts particuliers pour penser les territoires différemment afin de les laisser vivants dans leur biodiversité aux générations futures. Cela vaut pour ce territoire comme pour d'autres.**



Pour en savoir plus sur l'extension, suivez ce QR code qui vous emmènera sur le site de la préfecture de Charente-Maritime où de nombreux documents (textes, enquêtes publiques, plans et photos) sont mis à votre disposition !

Pour nous écrire, nous rejoindre,  
Contactez-nous !  
[www.vivreachatel.com](http://www.vivreachatel.com)  
 Vivre à Châtel  
Courriel : [vivreachatel17340@gmail.com](mailto:vivreachatel17340@gmail.com)

# Vivre à Châtel

## Une gauche citoyenne Infos

Hiver 2023

### ÉDITO

L'hiver semble vouloir - enfin ? - faire son entrée dans notre vie quotidienne. Mais le froid réactive aussi l'inquiétude des citoyens confrontés à l'augmentation du coût des énergies et de la vie en général.

Une fois de plus les autorités font appel à la solidarité pour épargner cette coûteuse ressource énergétique. Beaucoup de français.e.s sont déjà et depuis longtemps, dans la recherche du moindre geste permettant de réduire leurs factures et la campagne du gouvernement « je baisse, j'éteins, je décale » ressemble fort à une provocation pour certaines familles dont le budget déjà serré, ne permet pas de faire plus.

Nous soumettons une proposition : comme vous l'avez peut-être entendu lors du conseil municipal du 24 novembre, la commune va bénéficier de l'héritage important d'un généreux châtelainnais.

Cet argent ne pourrait-il pas subventionner un « chèque énergie » ou un « chèque transport » en direction des habitant.e.s modestes de Châtelailon ou tout autre projet visant à aider les plus vulnérables de nos concitoyens ?

Beaucoup de communes et d'intercommunalités confrontées à des factures en très forte hausse ont très vite fait le choix de réduire leur consommation énergétique en proposant des plans de sobriété quelquefois très radicaux.



Il semblerait que Châtelailon ne soit pas dans cette urgence, puisque ce plan ne sera présenté qu'en Janvier 2023 et donc activé ultérieurement !

Il n'est pas question pour l'association « Vivre à Châtel » de revendiquer une ville sans éclairage nocturne, mais nous souhaitons que seul ce qui est utile et nécessaire soit préservé. Nous attendons donc avec impatience les propositions municipales !

Outre les propositions que nous faisons sur le sujet de la sobriété énergétique, vous trouverez dans ce VàC infos, un long article sur la Réserve d'Yves et son extension, à laquelle nous avons toujours été favorables et dont nous suivons l'évolution. Enfin quelques brèves feront office de piques de rappel sur divers points qui nous semblent importants.

Nous continuons à tracer le chemin que nous nous sommes fixés : informer, expliquer, proposer notre vision du développement de notre cité. Les retours très positifs exprimés par les lecteurs de nos différentes publications (papier, FaceBook, site web), nous confortent et nous encouragent grandement.

**Au nom de notre association, je vous souhaite une excellente année 2023 !**

Christine COUSIN, présidente de Vivre à Châtel

**Eté 2022, sur la plage, s'étendent les terrasses, pendant que pour se garer les touristes cherchent place ! Les cerfs-volants de Pâques, après deux ans d'absence**

**Ont connu, il faut l dire, une grosse affluence, De cette effervescence, au soir de l'évènement, On aurait pu connaître de gros désagréments**

**Le flot de véhicules quittant le centre ville A eu, beaucoup l'ont constaté, une sortie difficile Elle nous a fait très peur cette longue file d'autos Bloquée de longues minutes aux passages à niveau,**

**Il faut bien l reconnaître, tous ces évènements Ne sont plus adaptés à nos problèmes de place, Alors que font défaut les zones de stationnement**

**Il eût fallu à cela que bâtsisseur pensasse !**

**Le poète de VàC**

# Transition écologique et énergétique : analyses et propositions

## Sobriété énergétique ? À Châtelailon, il semble urgent d'attendre ...

Lors du Conseil Municipal du 25 octobre, une longue intervention de l'entreprise CITEOS, chargée du contrat de rénovation énergétique de la commune depuis 2017, a présenté un état des travaux déjà réalisés.

Il semblerait que la commune de Châtelailon soit la plus avancée en terme de luminaires led de la CDA (48 % des points lumineux). Tant mieux.

La facture énergétique a considérablement baissé et sera contenue malgré les augmentations à venir. Très bien !

Lors de ce même conseil municipal, les élu.e.s de VAC avaient demandé quand un plan plus élargi d'économies d'énergies serait présenté, et opérationnel. « *Le plus rapidement possible !* » avait répondu le maire.

**Et bien ce ne se sera pas avant 2023 ! Il faudra attendre le Conseil Municipal du 24 janvier pour une présentation d'actions !**

L'éclairage public et publicitaire est soumis à un décret depuis début octobre 2022. Il fait suite à de nombreux autres sur le sujet qui sont peu appliqués ... L'extinction des supports lumineux est obligatoire et réglementée.

On pourrait même imaginer une diminution du nombre de « *sucettes publicitaires* » qui sont en plus une pollution visuelle dans l'espace public. Mais assurément les éteindre la nuit lorsqu'ils ne sont plus « *utiles* ».

Un courrier a été envoyé le 14 octobre aux commerçants rappelant les règles d'extinction. Ce courrier ne suffit « *visiblement* » pas : certaines enseignes, certaines vitrines brillent, inutilement tant le chaland est rare, après une heure du matin ! Un rappel à l'ordre a été promis par le maire (pour information, des sanctions sont définies par le décret). À l'heure d'écrire ces lignes, rien n'a changé ...

**Le RLP (Règlement Local de Publicité)**, document précisant des règles applicables plus restrictives que les règles générales en matière de publicité extérieure pourrait contraindre les propriétaires de ces enseignes et des publicités lumineuses de manière plus efficace. Châtelailon ne possède pas de RLP (quatre existent sur la CDA).

**Nous souhaitons donc qu'un RLP allant plus loin que le décret ministériel soit mis en place dans notre commune et que par exemple, on puisse :**

**- Étendre les plages d'extinction de l'éclairage public, (candélabres et bâtiments publics) en gardant éclairées des zones ciblées.**

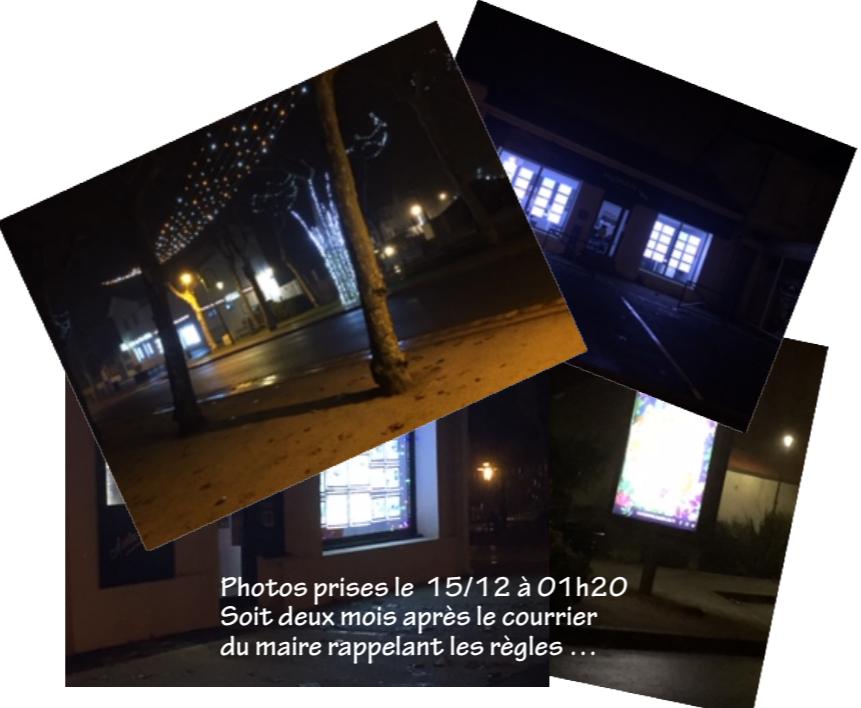
- Réduire drastiquement le nombre des sucettes publicitaires lumineuses (également source de pollution visuelle nuisant à la biodiversité)

- Installer un « *éclairage à la demande* » ...

**Non la sobriété ne consiste pas à se suréquiper de candélabres à faible consommation (beaucoup de Châtelailonnais.e.s sont perplexes quant au nombre de ces candélabres plantés en rangs serrés dans les rues rénovées) mais plutôt d'en réduire le nombre afin d'économiser la ressource énergétique !**

Alors que des communes, des entreprises et les particuliers font de notables efforts pour, non seulement contenir leur facture énergétique, mais aussi diminuer le risque de délestage auquel RTE (Réseau de Transport d'Électricité) nous prépare, **à Châtelailon, rien ne changera avant 2023 !**

Éclairage public, illuminations, animations ... aucune modification ! « *La commune peut assumer la magie de Noël* » nous dit le maire. Certes, mais la magie risque de ne pas opérer pour toutes et tous !



## Ensemble on va plus loin !

Lumière, chauffage, transport, carburant... aujourd'hui on ne compte plus nos usages permis par l'énergie. Et l'électricité quel qu'en soit le mode de production, fait partie intégrante de notre quotidien, de notre confort.

**À l'heure de la transition énergétique, les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) seront abandonnées. Non renouvelables et polluantes, elles doivent être remplacées par d'autres énergies déjà connues et plus vertueuses : hydraulique, éolien, solaire, photovoltaïque, biomasse, géothermie ... Les énergies renouvelables peuvent répondre à nos**

**besoins actuels et futurs de manière efficace et avec un impact limité pour l'environnement à condition d'en accélérer vigoureusement le développement !**

L'alternative imposée du nucléaire, certes décarboné, ne peut être considérée comme vertueuse au vu des déchets radioactifs « millénaires » légués aux générations futures. On a laissé se perdre en France des compétences de maintenance, d'entretien, de réparation. Sans compter le coût pharaonique du démantèlement de centrales nucléaires arrivées au bout de leur exploitation (« *autour* » de 500 millions d'euros par unité). Tout concourt à ce que le citoyen s'inquiète quant aux risques d'accidents et de leurs conséquences.

Il faudra donc vivre avec les énergies renouvelables ne permettant pas encore l'autonomie faute d'une politique ambitieuse.

Certaines collectivités locales (Surgères, Puilboreau ...) soucieuses d'agir à leur échelle souhaitant s'engager sur le développement des énergies renouvelables à travers (entre autres), le « *photovoltaïque citoyen* » et organisent des réunions d'information sur le sujet. Les citoyen.n.e.s peuvent directement se renseigner sur l'installation et l'autoconsommation ou participer à travers un placement éthique à un projet citoyen (comme avec l'association « *Les Lucioles* ») ...

Un projet **photovoltaïque citoyen** regroupe différents acteurs d'un même territoire. Résidents, collectivités locales, acteurs socio-économiques tendent vers un but commun, installer un dispositif de production d'énergie renouvelable et décentralisé.

**Châtelailon doit également s'engager dans cette voie, par exemple en installant des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments publics ou en accompagnant les citoyens souhaitant entrer dans la transition énergétique à travers des projets collectifs ou individuels.**

Pour en savoir plus ...

<https://www.ecologie.gouv.fr/energies-citoyennes>  
<https://energie-partagee.org/projets/la-citoyenne-solaire/>  
<https://ouaaa-transition.fr/>  
<https://leslucioles-energies.org/>



# Brèves...

Le DICRIM ou Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document important qui rappelle les conduites à tenir lors de la manifestation d'un risque majeur (6 possibles à Châtelailon dont la tempête ou la submersion ...).

Celui de notre commune date de 2014 (!) et il est consultable sur le site de la mairie ... sauf coupures d'électricité comme en 1999 ou pendant Xynthia en 2010. Il doit - rapidement - être mis à jour et distribué dans toutes les boîtes aux lettres châtelailonnaises !

Il est impératif de l'avoir sous la main en cas de besoin !

Pourquoi la signalisation du chemin littoral dont nous avions indiqué l'incohérence dans le dernier VAC infos n'a-t-elle pas été modifiée ? Elle ne sème que confusion et difficultés d'usages sur cette promenade prisée de toutes et tous !



Châtelailon est donc la seule commune de la CDA hors régie communautaire de l'eau. Parce qu'elle est liée à la SAUR jusqu'en 2032 !

Rappelons que passant outre l'esprit de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui transférait la compétence de la gestion de l'eau aux communautés de communes (CDA la Rochelle) à partir du 1er janvier 2020, M. LÉONARD maire à l'époque des faits a fait voter en décembre 2019 (!), la prolongation du contrat d'affermage à la SAUR (entreprise privée) liant la commune à cette multinationale pour deux mandatures.

Bel esprit communautaire ! Pourquoi y avait-il urgence à prolonger jusqu'en 2032 (!) un contrat qui courait déjà jusqu'en 2027 ?

Toujours pas d'affichage libre à Châtelailon ! Un courrier a été envoyé le 14 octobre au préfet pour informer de ce manquement à la loi. Le maire, qui a reçu une copie de ce courrier, assure que c'est en cours ... Pourtant aucune information aux élu.e.s qui en ont fait la demande il y a déjà de longs mois et aucune annonce en Conseil municipal n'ont encore été faites. Les associations peuvent bien attendre et l'expression démocratique aussi !

Le 13 décembre 2022 dans le quotidien Sud Ouest a paru un long article sur "l'essor des plages sans poubelles" et un encart sur la position de Châtelailon ... S'il s'agit, comme le dit le maire dans l'article, de "coller à l'air du temps", c'est prendre à la légère l'urgence des réponses à apporter. Une fois encore il semble surtout urgent d'attendre : "on y réfléchit" concède M. Villain, alors que la majorité des citoyens est prête à agir ! Voir aussi l'article que nous avions écrit sur le sujet dans le VAC infos de l'été 2022.